

1. Quel budget supplémentaire a été alloué pour ces activités, en particulier pour les denrées périssables et le matériel ?

Pour le matériel, un montant de CHF 850.- par kit a été alloué, avec un financement pour l'achat d'un kit par bâtiment. Sur la base de l'expérience pilote, un montant de CHF 70.- par classe et par an a été prévu pour les denrées alimentaires. Ainsi, pour la rentrée 2024-2025, le budget supplémentaire total octroyé aux établissements primaires en lien avec l'éducation à l'alimentation se décompose comme suit :

- CHF 147'000 pour les kits (173 kits au total) ;
- CHF 23'500 pour les denrées alimentaires (pour le premier semestre de l'année 2024-2025 uniquement).

Ce montant de CHF 70.- par classe et par an sera maintenu pour l'ensemble des établissements, conformément au calendrier de mise en œuvre de l'éducation à l'alimentation. Nous restons bien évidemment à l'écoute des retours du terrain concernant les premières années d'exploitation.

2. Quelle a été la communication officielle sur ces points, tant aux directions qu'aux enseignant-e-s ?

Une séance a été organisée à la HEP, où les directions ont pu déléguer des enseignant-e-s ou des membres du Conseil de direction. Lors de cette rencontre, des précisions ont été apportées concernant le budget supplémentaire nécessaire à l'achat des kits. Un courriel a également été envoyé aux directions, et les établissements ont été accompagnés dans la commande des kits. Concernant le budget supplémentaire pour les denrées alimentaires, nous prévoyons de renouveler cette communication prochainement.

3. Quel est le montant supplémentaire par élève ?

Le montant actuel de CHF 70.- par classe et par an représente un montant de CHF 3.50 par élève, chiffre issu des retours des enseignant-e-s en charge du projet pilote.